



## STATU QUO POUR LE VOLET ALCOOL

Le 1<sup>er</sup> avril en soirée était discuté en séance plénière à l'Assemblée Nationale, le volet « Alcool » du projet de loi de santé publique. De nombreux députés étaient présents (entre 70 et 80) et les discussions ont été intenses. Les résultats sont partagés.

Les députés ont voté en faveur d'un statu quo total de la loi Evin :

- Amendement confiant au Ministère de la Santé la définition du message sanitaire : Sur ce sujet, les députés sont tombés d'accord et ont voté à une large majorité la suppression de ce dispositif, estimant qu'il n'était pas nécessaire de durcir la loi et de remettre en cause son équilibre.
- Amendement visant à interdire l'affichage à proximité des écoles : La aussi, les députés sont tombés d'accord pour ne pas renforcer la Loi Evin et après discussion, les amendements ont été retirés par la dépositaire Monique Orphée.
- Amendement concernant la définition du champ de la publicité adopté par la commission des affaires sociales : malgré la mobilisation, l'amendement a été rejeté. Cependant, la Ministre de la Santé Marisol Touraine a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet pour améliorer le dispositif présenté en vue de l'examen du texte au Sénat.

A suivre.....